



Conseil Municipal du 30 mars 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/20

Nombre de Conseillers :

en exercice : 24

présents : 19

votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-
JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Grégory BENOIT,
Christian TETARD, Céline RICHARD, Patrice GOSNET, Laurent FOHRER, Julia NOJAC,
Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER, par André BOURDON
Chimina Kossiva NEGLOKPE, par Claudine THIRANOS

Étaient absents :

Brice BRUNET, Eliane CHIDIACK et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Céline RICHARD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2023-05 du 15 février 2023 présentant le Rapport d'Orientation
budgétaire 2023,

Vu les propositions de Monsieur le Maire concernant l'établissement du Budget Primitif 2023
de la commune de La Frette-sur-Seine,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE au niveau du chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses
et recettes.

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2023 de la commune de La Frette-sur-Seine, qui s'équilibre :

- en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 5 755 000 €
- en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de 2 355 000 €

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Céline RICHARD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 06.04.2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 06.04.2023